

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

ANNEE 1964 -Ø- N° 82 /PR-SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste
des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la
nomination des titulaires est faite par le Président de la
République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement
entendu ;VU le Décret N° 36/PR-SGG du 28 Février 1964, portant nomination
de Monsieur Félicien ATAKOUN en qualité de Secrétaire Général-
Adjoint du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées, les dispositions du
Décret N° 36/PR-SGG du 28 Février 1964, nommant Monsieur Félicien
ATAKOUN Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement.

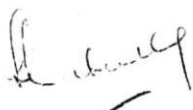
Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter
de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 JUIN 1964.

Par le Président de
la République,

le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN


S.-M. APITHY

Ampliations :

PR	5		
PC	15	DP + DFP	4
Ministères ..	9	DGF	4
AND	2	DB + DC + DI ..	3
CS	2	Intéressé ...	1
SGG	4	JORD	1